



Paris, le 21 juillet 2017, 17h35

RENFORCEMENT DES MOYENS FINANCIERS DU GROUPE PAR LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES LIGNES DE CAPITAL

Porté par une dynamique d'acquisitions et de développement active, Rubis renouvelle ses lignes de capital afin de renforcer ses moyens financiers tout en conservant une solide structure bilancielle.

Ce mécanisme de financement par fonds propres s'est révélé particulièrement adapté à la stratégie de croissance du Groupe, offrant souplesse et complémentarité aux côtés d'autres moyens de financement tels que sa capacité d'autofinancement et les crédits bancaires classiques, et ceci au moment où RUBIS poursuit sa politique de croissance externe et intensifie ses investissements.

Dans le cadre des délégations consenties par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires et des commandités du 8 juin 2017, Rubis a mis en place le 21 juillet 2017 deux lignes de capital, sous forme d'émissions de bons d'émission d'actions (BEA), réparties entre Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et Société Générale, lui permettant de réaliser des augmentations de capital successives dans la limite autorisée de 5 500 000 euros de nominal (correspondant à 4 400 000 actions de 1,25 euro de nominal), soit moins de 5 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée.

Crédit Agricole CIB et Société Générale ont chacun signé une convention avec Rubis le 21 juillet 2017 leur permettant de souscrire respectivement 2 200 000 BEA à compter de la date de division effective par deux du nominal de l'action Rubis, soit le premier jour de cotation des actions nouvelles qui interviendra le 28 juillet 2017. Ces BEA pourront être exercés uniquement au gré de Rubis pendant une période de 40 mois, par tranches successives, chaque établissement s'étant engagé à souscrire, directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, les actions Rubis issues de l'exercice des BEA.

Le prix de souscription des actions issues de ces BEA fera ressortir une décote de 5 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action des 3 séances de bourse précédant sa fixation.

À titre indicatif, sur la base des cours actuels, le montant d'apport en fonds propres susceptible d'être réalisé pourrait atteindre environ 210 millions d'euros.

Les deux banques interviennent en tant qu'intermédiaires financiers et n'ont pas vocation à rester au capital de la Société.

Incidence potentielle de l'exercice des BEA sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission des actions nouvelles (si le nombre d'actions composant le capital social n'évolue pas d'ici le 28 juillet 2017, le capital social de Rubis sera alors composé de 93 761 372 actions de 1,25 euro de nominal) :

	Avant émission		Après émission	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Calculs avant et après émission de 4 400 000 actions nouvelles	1,00 %	0,989 %	0,955 %	0,956 %

(1) En cas d'attribution des 130 738 actions gratuites et des 8 680 actions de préférence susceptibles d'être converties en un maximum de 868 000 actions ordinaires, dont l'acquisition définitive est soumise à des critères de performance.

Prochain rendez-vous :

Résultats semestriels 2017 : le 7 septembre 2017 (après Bourse)

Contact Presse

PUBLICIS CONSULTANTS – Aurélie GABRIELI
Tél : 01 44 82 48 33

Contact Analystes

RUBIS – Direction Financière
Tél : 01 44 17 95 95